DESCRIPTIF DE FORMATION

LA PROCEDURE DE REUNIFICATION FAMILIALE

Les personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) ont droit de faire venir certains membres de leur famille en France. Cette formation s'attache à préciser les grandes étapes de cette procédure et à acquérir des réflexes pratiques pour l'accompagnement de ce public spécifique.

Lundi 8 février 2027
1 Journée

200€ pour les professionnel·les et services civiques,
Prix libre pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

Objectifs
Etre en mesure d'informer et d'accompagner une personne BPI dans la procédure de réunification familiale
Connaitre les voies de recours en cas de refus

Contenus
Définitions et quelques chiffres
La distinction entre procédures de réunification familiale et regroupement familial
Les grandes étapes de la procédure de réunification familiale
Les voies de recours en cas de refus
Les bons réflexes dans l'accompagnement

Prérequis
Aucun

Public
Etudiant·es, bénévoles, volontaires en service civique et professionnel·les en lien avec le public BPI.

Méthode
Apports théoriques, outils pédagogiques participatifs divers, échanges, cas pratiques

Inscription en ligne avant le :
29 janvier https://www.addcaes.org/actions/formation/

Intervenante :
Aline Cocchi,
juriste et formatrice

Lieu :
Chambéry (sera précisé lors de la convocation)

Renseignements
04 79 72 43 49 ou
contact@addcaes.org

Formation non qualifiante / non certifiante et n'ouvrant pas de droit à des poursuites d'études particulières.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773.
Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPI au titre de la catégorie « actions de formation »